

**LISTE DES DELIBERATIONS
VOTEES AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2026**

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, une liste des délibérations examinées par le conseil municipal doit être établie et publiée dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ses délibérations par le conseil municipal.

Conseil municipal du jeudi 28 mai 2026

Heure début : 19h30

Heure fin : 21h12

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de votants en nombre présent et représenté : 29

Procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026 : **Approuvé à 28 voix POUR et 1 ABSTENTION**

Délibération n°	OBJETS	VOTES
26.05.057	Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet	Approuvé à la majorité 22 voix Pour - 7 Abstentions
26.05.058	Suppression de poste	Approuvé à la majorité 23 voix Pour - 6 Abstentions
26.05.059	Création de poste	Approuvée à l'unanimité
26.05.060	Fixation de la composition du Comité Social Territorial (CST)	Approuvé à la majorité 23 voix Pour - 6 Abstentions
26.05.061	Contribution financière pour achat de matériel pour la psychologue de l'Education Nationale	Approuvée à l'unanimité
26.05.062	Signature de la convention d'utilisation de la piscine municipale de Mallemort par les élèves des écoles de la commune de Sénas	Approuvée à l'unanimité
26.05.063	Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes de Sénas (CMJS)	Approuvée à l'unanimité
26.05.064	Désignation des membres constituant la commission communale des impôts directs	Approuvé à la majorité 28 voix Pour - 1 Contre

26.05.065	Signature de l'avenant n°1 à la convention cadre petite villes de demain "Prorogation du dispositif	Approuvée à l'unanimité
26.05.066	Demande de subvention au titre de la Fonds vert 2026 dans le cadre de la prévention des inondations Réduction du risque d'inondation du chemin de la Roubine	Approuvée à l'unanimité
26.05.067	Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT depuis le précédent conseil municipal (de la 083/2026 à la 101/2026)	Approuvé à la majorité 28 voix Pour - 1 Abstention